La Scission est faite au Groupe Parlementaire Socialiste

CINQUANTE-DEUX DÉPUTÉS RESTENT AU PARTI, TANDIS QUE DOUZE VONT AU PARTI COMMUNISTE

Paris, 11 janvier. — Les députés du Parti socialiste (section française de l'Internationale ouvrière), c'est-à-dire ceux qui sont restés au vieux Parti socialiste, au lieu de passer au Parti communiste, se sont réunis cet après-midi dans un bureau de la Chambre, sous la présidence d'Inghels.

Ils ont constaté que cinquante-deux députés avaient manifesté explicitement leur volonté de rester au Parti socialiste. Ce sont : Aubry, Vincent Auriol, Barthe, Basly, Bernard, Betoulle, Blum, Bouisson, Bracke, Buisset, Cachot, Canavelli, Chauly, Chaussy, Compère-Morel, Coutaz, Cusenat, Deguise, Delory, Escoffier, Evrard, Félix, Ferrand, Georges Barthélemy, Georges Richard, Gonidec, Goude, Grousset, Guesde, Inghels, Landier, Lebas, François Lefebvre, Lobet, Maas, Masson, Mistral, Mourel, Montel, Parvy, Paul Boncour, Piton, Plet, Pressemane, Ringuier, Rognon, Saint-Venant, Sembat, Thomas, Uhry, Vallère, Varenne.

Six députés ont déclaré réserver leur adhésion jusqu'après consultation de leurs fédérations respectives. Ce sont : Baron, Lagrossilière, Lecquin, Morin, Nadi, Nicod.

Il ne reste donc que douze députés au groupe parlementaire du Parti communiste : Aussoleil, Berthon, A. Blanc, Cachin, Dormoy, E. Lafont, Georges Lévy, Maure, Morucci, Philbois, Vaillant-Couturier, Renaud Jean.

Le groupe parlementaire du Parti socialiste (S. F. I. O.) a maintenu à son secrétariat Léon Blum, député de la Seine. Il a ensuite désigné ceux de ses membres qui participeront aux interpellations prochaines.

Au groupe du Parti communiste au Parlement, Dormoy sera secrétaire et Aussoleil trésorier.

Projets de Lois

POUR LA LIBÉRATION DES ENGAGÉS DE GUERRE

On a distribué aujourd'hui à la Chambre : 1° une proposition de loi tendant à autoriser la libération, sur leur demande, des militaires originaires des régions libérées engagés de quatre ans pendant la guerre.

POUR UNE INDEMNITÉ AUX CHEMINOTS ÉVACUÉS

2° La proposition de loi suivante : « Article unique : le personnel de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord employé dans les ateliers ou dépôts des régions envahies, qui a été évacué au moment de l'envahissement et affecté à d'autres postes à droit, à compter du jour de son évacuation jusqu'à la cessation des hostilités, en outre des salaires ou allocations qui ont pu lui être attribués, à des indemnités journalières de déplacement calculées sur les taux d'avant-guerre. »

L'Amérique ne sera plus représentée à la Conférence des Ambassadeurs

Paris, 11 janvier. — Des télégrammes de presse arrivés de Washington au cours de la nuit, ont annoncé que le gouvernement américain avait décidé de ne plus être représenté à la Conférence des Ambassadeurs.

Il importe d'écarter nettement certains commentaires qui ont accompagné la transmission de cette nouvelle où l'on reconnaît les efforts de la propagande germanophile pour dénaturer une décision que la réserve imposée au gouvernement américain par la prochaine transmission des pouvoirs présidentiels, suffit à expliquer.

Le Ministre de l'Agriculture a donné sa démission

M. THOUMYRE SUCCÉDERAIT à M. RICARD

M. Ricard, ministre de l'Agriculture, qui assistait hier matin au conseil des ministres, a fait connaître à M. Georges Leygues qu'il était démissionnaire.

Nous croyons savoir que M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, serait désigné pour succéder à M. Ricard.

Un an de prison pour avoir tué un homme

Paris, 11 janvier. — La Cour d'Assises de la Seine, présidée par M. le Conseiller Gilbert, a condamné cet après-midi, à un an de prison, M. Louis Lamennière, 23 ans, électricien, né à Montceau-les-Mines, près Chalon-sur-Saône, qui dans la nuit du 30 mai 1926, rue de Bercy, porta un coup de couteau à M. Armand Levêque et le blessa mortellement.

M. Armand Levêque passait le 30 mai, dans la nuit, rue de Bercy, près de la Gare de Lyon, lorsqu'il entendit des gémissements. Il courut vers l'endroit d'où partaient des cris et trouva l'accusé Louis Lamennière qui, ayant terrassé une femme, la serrait à la gorge. Levêque voulant se porter au secours de cette femme, mais Lamennière se retournant contre Levêque, lui porta un terrible coup de couteau au cœur et le blessa mortellement.

A l'audience, Lamennière qui était défendu par Me André Hesse, déclara qu'il n'avait pas voulu tuer Levêque, mais se défendre contre cet agresseur inconnu. Le jury écartant la préméditation de meurtre, n'a retenu que l'incupation de coups et blessures.

Une course cycliste de six jours va se courir à Paris

Paris, 11 novembre. — On annonce que la Préfecture de Police, se rendant aux bonnes raisons qui lui furent exposées, à savoir que Paris ne pouvait plus longtemps rester en arrière des grandes villes étrangères qui ont repris la tradition de l'annuelle course des six jours, vient d'accorder au vélodrome d'hiver l'autorisation de donner la gigantesque épreuve du 14 au 20 février.

Un crime avait été commis

CELUI QUI LE DENONÇA EN EST L'AUTEUR

Paris, 11 janvier. — Charles Chapel, récemment sorti de prison, avait affirmé à la Police qu'il avait trouvé chez lui, 2, rue du Belair, Louis Donolaez, avec laquelle il vivait, morte, tuée à coups de revolver. Une rapide enquête amena, en effet, dans une baraque où régnait le plus grand désordre, la découverte du cadavre de la femme Donolaez. De nouveau interrogé par le magistrat, qui l'avait gardé à sa disposition, Chapel a avoué que c'était lui qui, à la suite d'une discussion, avait commis ce crime.

Audace de mercanti

CELUI-CI, QUI ÉTAIT SANS UN SOU, AVAIT ACHETÉ UN CAMP DE 51 MILLIONS

Bordeaux, 11 janvier. — On a arrêté le nommé Léonce Suran, de Tonneins (Lot-et-Garonne), dont tous les journaux eurent à s'occuper il y a quelques mois. L'enquête sur l'affaire qui a motivé l'arrestation de Suran n'est pas encore terminée.

Léon Suran, âgé de 49 ans, est le type de plus pitoyable de l'aventurier dépourvu de scrupules, mais doué d'une audace et d'un sang-froid dans la turpitude peu communs. Un fait dépeint tout entier ce brasseur d'affaires louche :

Dans son désir de gagner des millions, il avait réussi à se rendre acquéreur du camp d'Issu-Tille, où étaient entassés des stocks très importants, pour la bagatelle de 51 millions. Le malheureux et que Suran ne possédait pas le premier sous de cette somme énorme, et cependant il réussissait si habilement qu'il parvint à se faire adjuger le camp et à demeurer seul propriétaire du camp pendant trois jours, sans verser aucunement la moindre somme. Pendant ces trois jours, maître absolu de l'immense entrepôt dont il était devenu, il put y faire ce qu'il voulut et opérer tous les déménagements qui lui plurent !

On a établi, depuis peu, qu'il avait opérés, dans quelques mois, plusieurs centaines de mandats en vertu de manœuvres louches qui ont été dénoncées au Parquet de Saint-Sulpice. C'est une enquête qui se déroule.

Un homme aimait son enfant jusqu'au Crime

Pour lui il a tué sa mère et sa sœur

Bruxelles, 11 janvier. — Un drame terrible vient de se dérouler à Herchies, près de Mons, chez le veuve Dupont, fermière en cette localité.

Depuis trois semaines, le fils Dupont était venu habiter avec sa mère. Il avait amené avec lui un de ses enfants. Des scènes nombreuses ne tardèrent pas à se produire entre le fils et la mère, le premier reprochant à celle-ci de délaisser son enfant à lui, au détriment d'un enfant de son frère.

Au cours d'une querelle qui éclata hier entre la mère et le fils, Jules Dupont se précipita sur sa mère armé d'une hache et lui brisa le crâne à coups de son terrible instrument; après quoi, il se rua sur sa sœur qui, terrifiée, avait assisté au drame, et lui fendit également la tête d'un coup de hache.

Le meurtrier s'enfuit ensuite dans un hangar voisin, où il se pendit, mais son frère arrivant précisément à ce moment et voyant le corps se balancer dans le hangar, se porta au secours.

Le meurtrier put être ramené après un certain temps.

Conduit à la gendarmerie, il a avoué froidement son crime, disant qu'il l'avait commis, exaspéré qu'il était par la partialité de sa mère et de sa sœur vis-à-vis de son fils.

Le misérable a été écroué.

La femme du commandant, le directeur et la dactylo

AMOURS A LA BORGIA

Lyon, 11 janvier. — La femme d'un commandant était depuis plusieurs années la maîtresse d'un directeur d'hôtel lyonnais. Mais dernièrement, elle fut supplantée par une jeune dactylo. Le 1er janvier, elle reçut une boîte de fondants au chocolat dont la saveur lui parut bizarre. L'analyse des fondants révéla qu'ils contenaient du verre pilé et du sublimé. La commandante porta plainte et accusa son heureuse rivale en se basant surtout sur la similitude d'écriture de l'adresse. La dactylo prétend que la commandante a machiné toute cette histoire et le service anthropométrique, après une étude graphologique, a constaté en effet une certaine analogie entre l'écriture de l'adresse et celle de la dactylo, mais ce genre de preuve est sujet à caution.

Un ministre à poigne

IL A MIS EN FUITE DEUX MALFAITEURS QUI L'ATTAQUAIENT

Toronto, 11 janvier. — M. Grant, ministre de l'Education de l'Etat d'Ontario, a été attaqué hier par deux malfaiteurs devant le Parlement. M. Grant s'est défendu avec vigueur et s'est emparé de l'arme d'un des agresseurs. Le ministre a été légèrement blessé au visage par des éclats de verre de son binocle. Les malfaiteurs ont pris la fuite.

Les Mines de la Sarre sont devenues Françaises

LE TRANSFERT EST CONCLU

Le transfert des mines d'Etat bavaroises Saint-Ingbert et Mittelbexbach à l'Etat français vient d'être définitivement conclu. Afin de mener à bien ces travaux, un office avait été créé à Hombourg. L'Etat bavarois vient de dissoudre cet office à dater du 1er janvier. Tous détails restant à traiter seront examinés à Munich.

Au premier de ces Messieurs !

120 CONDAMNÉS A MORT ATTENDENT LEUR TOUR POUR S'ASSEOIR DANS LA CHAISE ÉLECTRIQUE.

New-York, 11 janvier. — Il y a en ce moment, dans la fameuse prison de Sing-Sing, 120 condamnés à mort qui attendent le moment de passer à la chaise électrique, 118 hommes et 2 femmes. Et ce chiffre est d'autant plus typique que 12 des 48 Etats de l'Union ont aboli la peine de mort.

Jamais nombre pareil de condamnés à mort n'ont été en instance d'exécution. Pendant la guerre, on n'a pas exécuté plus de 85 condamnés par an. Tous les « futurs exécutés » ne sont d'ailleurs pas de vulgaires bandits. Beaucoup sont coupables de crimes causés par la jalousie.

On juge à Leipzig les pillards boches

Berlin, 11 janvier. — Hier a commencé, devant le tribunal suprême de Leipzig, le procès des militaires allemands dont l'Entente a demandé la punition.

Les premiers inculpés qui ont comparu aujourd'hui étaient trois soldats du génie, coupables d'avoir, étant dans un état d'ébriété, assailli, puis dévalisé, une auberge en Belgique. Le tribunal a condamné le premier à cinq ans de travaux forcés, le deuxième à quatre ans de la même peine, et le troisième à deux ans de prison.

« ON PREND LES PETITS ET ON LAISSE COURIR LES GRANDS »

Au sujet de ces condamnations, la « Freiheit » écrit :

« Des années se sont passées depuis que la culpabilité des criminels de guerre, couronnés ou non couronnés, a été prouvée : on n'a rien fait, jusqu'à présent, aux Hohenzollern, aux Ludendorff, aux Hellferich et consorts. Des centaines d'officiers de la noblesse ont commis des crimes bien pires que les soldats jugés maintenant à Leipzig, et jouissent encore de l'impunité. On arrête et on condamne des criminels de guerre et ce sont des prolétaires. On punit les petits et on laisse courir les grands ».

LA GUERRE GRECQUE

UN GROS BUCHE

Athènes, 13 janvier. — Communiqué de l'état-major du 11 janvier :

Beaucoup plus en avance, nos troupes ont pris contact l'ennemi sur les hauteurs de Bozanzak. L'ennemi s'est retiré en désordre sur Eskicheir, jetant ses armes. Nous avons fait 150 prisonniers et pris un nombre important de matériels non encore dénombrés. La gare de Karakeuy, sur la ligne de Bagdad, est occupée.

L'incident De Margerie à la Chambre Belge

Bruxelles, 11 janvier. — La Chambre belge a repris ses travaux aujourd'hui. A cette occasion, le député Van Cauwelaert a demandé à interpeller le premier ministre au sujet du discours de l'ambassadeur de France, discours ayant trait à l'accord militaire franco-belge.

Le premier ministre a demandé à ce que l'affaire soit soumise tout d'abord à la commission des affaires étrangères, puis ensuite devant le Parlement si la chose paraît nécessaire. Cette dernière proposition a été adoptée par la Chambre.

D'autre part, l'incident de Margerie continue à faire beaucoup de bruit en Belgique.

L'ambassadeur français a adressé une lettre au Conseil des ministres, dans laquelle il dit que si des Belges se trouvaient, le 1er janvier, à l'ambassade française, ils n'y avaient pas été invités et que par conséquent, il avait considéré qu'il causait seulement devant des personnalités françaises.

Cette attitude est commentée assez vivement par la presse bruxelloise, qui considère plutôt que cette explication de M. de Margerie a aggravé son cas.

Lénine aurait échappé à un attentat

MAIS IL Y AURAIT UNE TRENTAINE DE VICTIMES

Helsingfors, 11 janvier (de l'Agence Havas). — Les Izvestiaou racontent que malgré les précautions prises pendant le 8e Congrès des Soviets, une bombe a éclaté dans une des rues par laquelle devait passer l'automobile de Lénine. Six soldats rouges, mais passants ont été tués, une vingtaine de personnes blessées.

Les auteurs de cet attentat ont réussi à s'enfuir. De nombreuses arrestations ont été opérées, mais les auteurs de l'attentat ont réussi à gagner de large.

COUR D'ASSISES DU NORD

Intelligences avec l'ennemi !

UNE DOUAISIENNE POURSUIVIE POUR CE MOTIF EST ACQUITTÉE

Le jury du Nord a eu à juger hier une douaisienne poursuivie sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi.

Voici les faits tels qu'ils étaient exposés dans l'acte d'accusation :

Lors de l'occupation de la ville de Douai par les troupes allemandes, le sieur Alphonse Humez, voisin de l'accusée, Louise-Augustine Cordier, veuve Vinchent, dite « Vincent », plaça des cuivres et objets divers soumis à la réquisition dans une cachette pratiquée au-dessous du four de sa boulangère. La veuve Vinchent connaissait cette cachette dans laquelle Humez avait mis à l'abri une garniture de cheminée lui appartenant.

Quatre jours après avoir été l'objet d'une première perquisition infructueuse, au printemps de l'année 1918, M. Humez, qui, depuis quelque temps, était brouillé avec la veuve Vinchent, reçut à nouveau la visite de policiers allemands qui se dirigèrent directement cette fois vers l'endroit où il avait caché ses métaux et les découvrirent sans difficulté. Les gendarmes lui confièrent qu'il avait été dénoncé par la veuve Vinchent.

Appelé à la « Kommandantur », il vit, affirma-t-il, deux notes signées de l'accusée.

Il fut condamné à 50 marks d'amende.

L'accusée reconnaît la matérialité des faits. Mais indique qu'elle avait été précédemment dénoncée par le boulanger Humez.

Les débats sont courts. Les dépositions des témoins manquent de précisions. En fait, ils n'apportent à la barre aucune accusation précise.

En conséquence, après plaidoirie de Me Jardel, le jury revient avec un verdict négatif.

La veuve Vinchent est donc acquittée.

Un drame dans une maison close à Dunkerque

L'AGRESSEUR EST ACQUITTÉ

Le 4 juillet 1920, le chef de la sûreté de Dunkerque était informé qu'une tentative de meurtre venait d'être commise dans une maison close de la rue des Casernes de la Marine. Il s'y rendit et trouva, sur une table, dans la grande salle de l'établissement, un jeune homme de 17 ans, Georges Simon, docker, domicilié à Coudekerque-Branche.

Cet ouvrier portait, au-dessus du sein droit, une blessure provoquée par un coup de feu. Il se plaignait de douleurs aiguës au ventre, respirait difficilement et ne pouvait presque plus parler.

Le docteur Hulleu prescrivit le transfert du blessé à l'hôpital, où Simon guérit après deux mois de traitement.

L'enquête révéla que l'auteur de cette tentative de meurtre était un nommé Louis Tristani, aide-cuisinier navigateur, âgé de 18 ans.

Tristani fut arrêté au moment où il revenait, à 3 heures du matin, à bord du shooner « Capitaine Guynemer ».

Il avoua qu'il avait tiré sur Simon, qui courtisait son amie, une nommée Yvette, pensionnaire d'une maison close de la rue des Casernes de la Marine.

L'accusation prétendait que l'acte de Tristani était prémédité et que, depuis quelques jours, celui-ci cherchait à porter un mauvais coup à son adversaire.

Après une magnifique plaidoirie d'Escoffier, qui démolit complètement l'accusation, le jury rapporta un verdict négatif sur les quatre questions qui lui étaient posées.

En conséquence, *Tristani a été acquitté.*

Des gros lots

FONCIÈRES 1903

Le numéro 259.948 est remboursé par 150.000 francs.

Le numéro 444.896 est remboursé par 30.000 francs.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 269.591 — 270.5 — 562.826 — 355.786 — 33.099 — 90.368.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui mercredi, secteurs 1 et 2.

M. ABEL WARGNIER CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Les nombreux amis de M. Abel Wargnier, ancien commissaire central de Roubaix, apprendront avec plaisir la promotion au grade de chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur, pour les services rendus à notre ville pendant l'occupation.

M. Wargnier est actuellement commissaire central à Amiens.

UN MALADE SE NOIE DANS LE CANAL

Hier matin, vers 10 heures, un cadavre a été retiré du canal de Roubaix, au quai d'Anvers. C'est celui d'un nommé Pierre Rabier, 27 ans, sans profession, demeurant rue du Hutin, 3. Le malheureux garçon, qui était épileptique, a dû tomber accidentellement dans le canal dans la soirée de lundi.

JEUNES VOLEURS

Pour vol d'une saccoche en cuir contenant divers outils, commis au préjudice de M. Pierre Contarel, 45 ans, domestique au service de l'ébouage, procès-verbal a été dressé à la charge des jeunes Raymond Ghyselinck, 16 ans, apprenti zingueur, demeurant rue de Wagram, 7, et Georges Herman, 16 ans, ébouteur de fils, demeurant rue Jacquard, 112.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre à 12 fr. le kilo ; confitures, 1.40 et 2.50 la pot ; chocolat, 1.80 les 250 gr. ; fromage Chester, 7.80 le kilo. Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

Cours : semelles pour femmes et enfants, 2.50 et 2 fr. la paire ; talons, 1 fr. la paire pour hommes ; 0.75 pour femmes et enfants ; demi-semelles, 1 fr. la paire.

Vente libre de vin rouge : 1.20 le litre. — Mercredi, 13 janvier : de 8 à 11 h. 9, jaunes et vertes ; de 2 à 4 heures, 8, jaunes et vertes.

Pommes de terre de Merville, 1 fr. les 3 k. — Vente libre. — Entrée par la rue des Halles.

ANCIENNE ARMÉE

SECTION DE TIR. — Le concours de tir de dimanche dernier a donné les résultats suivants : 1er, Vanderplance, 37 ; 2e, L. Carette, 37 ; 3e, J. Dubuesne, 36 ; 4e, A. Coetsier ; 5e, Campère ; 6e, Coutard ; 7e, Savories ; 8e, Delavernier ; 9e, Dheygère ; 10e, Farwacque.

2e catégorie. — Huysen, Tirloit, Delaegher, Leconte, Proy, Oosterlynck, Dumont.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Henri Hideux, rue du Collège, 10. — Andrée Tonneau, rue Vosgiennes, 27. — Marie Cartier, rue Lacouture, 12. — Fernande Boulanger, rue d'Arcole, 26 bis. — Saint-Léon, 12. — Julien Catoire, rue de Croix. — Suzanne Chaudde, rue Monsgolfier, 5. — Pierre Verin, rue Buzot, 48.

Décès. — J. Bte Goossens, ép. Vergauwen, 65 ans, rue Lagrange, 6. — Henri Gabhart, ép. Mehl, 75 ans, rue Turbelieux, 46. — Pierre Tiedel, 27 ans, rue Delsenne, 5. — Jean Montaut, 1 jour.

TOURCOING

GRÈVE DE BONNETIÈRES

Les quinze ouvrières bonnetières de l'établissement Thérèse Heyers, rue Winoc-Chombart, 45, prévenues lundi soir que l'état des affaires mettait leurs patrons dans l'impossibilité de continuer à leur payer l'indemnité de vie chère, ont pris la résolution de cesser le travail. Elles ne se sont donc pas présentées à l'usine hier matin.

GRÈVE DE TISSERANDS

Cent ouvriers tisserands des usines Toulemonde frères, boulevard Gambetta, ont décidé de se mettre en grève. La direction avait prise la décision de faire travailler le personnel sur un seul métier, pendant 36 heures par semaine. Les ouvriers n'ont pas voulu accepter cette réglementation. Ils veulent travailler 18 heures, par roulement, mais sur deux métiers, cette combinaison devant réduire leurs frais de déplacement, pertes de temps, etc., d'une manière considérable.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Rachel Vanmarcke, boulevard Gambetta, 299. — René Vanlingelandt, rue Nationale, 156. — Ghislaine Vanneufville, rue de Menin, 22. — Lucien Vandenhaghe, rue de Roubaix, 36. — Georgette Vandebrouck, rue de la Croix-Blanche, 48.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Les consultations de nourrissons auront lieu demain, jeudi, 13 janvier, aux endroits et heures ci-après :

Ecole de filles, rue de Tourcoing : 1re série, à 9 heures ; 2e série, à 10 heures.

Ecole de la Bailleric : 1re série à 14 h. 30 ; 2e série, à 16 heures.

ON NE PASSE PAS. — Les douaniers Coasne et Derudder, du poste de la Hussarde, ont arrêté les époux Dhaez-Rondeau, 25 ans, demeurant à Croix-Wasquehal, au moment où ils introduisaient en France, 8 kilos de tabac et 600 cigarettes de provenance belge. Remis à la gendarmerie, ils ont été tous deux écroués à la maison d'arrêt de Lille, aujourd'hui 11 janvier.

ETAT-CIVIL. — **Naissance.** — Marcel Pesin, Martelotte, 10.

Publications. — Alfred Crommelynck et Marie Rusquart. — Alfred Hautefeille et Marthe Dubus. — Edouard Schatteman et Suzanne Lefère.

CROIX

TICKETS DE CHARBON. — Vente de tickets de charbon au Magasin Central, 14, rue des Ogiers. — Mercredi 12 janvier, pour le secteur Gare, 1re tour ; Jeudi 13, secteur Grande-Rue ; Vendredi 14, secteur Roubaix ; Samedi 15, secteur Kléber.

100 kilogs pour 20 francs ; 150 kilogs pour 30 francs ; 200 kilogs pour 40 francs. — La livraison à domicile en charbon de Bruay se fera le lendemain de chaque vente.

PERCEPTION. — Le Percepteur se tiendra à la disposition des habitants le jeudi 13 janvier 1921, pour payer les rentes, traitements et mandats divers de l'Etat, du Département et spécialement de 9 heures à 11 heures 30 pour le payement des allocations aux Pupilles de la Nation, 4e trimestre 1920, feuilles vertes n. 11 à 161 et de 14 à 17 heures pour les allocations militaires, Recettes des Contributions directes et autres taxes.

LILLE

BECS DE GAZ !

Je suis un petit bec de gaz automatique né après guerre et plein de prétentions et de fantaisie.

Mes parents, les antiques M. et Mme Papillon, se mirent en frais pour me faire donner une éducation moderne, pour me rendre la vie douce et agréable.

C'est ainsi que mes appartements soigneusement clos, sont chauffés nuit et jour par une flamme... éternelle, et que tout comme une jeune coquette, il m'est permis de porter manchon et collerette.

D'aucuns — les pauvres ! — avaient fondé sur moi de grandes espérances.

Certes, ils se fourrèrent profondément le doigt dans l'œil, le jour où ils se persuadèrent que, tout bénévolement, à un moment précis, sur un simple déclanchement, j'allais répandre une bienfaisante clarté et inonder de lumière la voie publique...

Rien, en effet, ne me crispe davantage que les choses convenues ! Rien, non plus ne m'amuse autant que l'imprévu...

C'est pourquoi si souvent, et contre toute attente, je m'allume le jour et je m'éteins la nuit.

Cependant, pour me livrer à ce genre de plaisanterie, je choisis de préférence les quartiers déserts, fréquentés par les apaches. Dès que j'en vois rôder un, le long des murailles, en quête d'un mauvais coup, vite, je ferme les yeux, je me cloue le bec et assiste impassible à des scènes toujours recréatives...

Rassurez-vous cependant sur mon sort ! Que je brûle ou que je m'éteigne, mes frais d'entretien ne varient pas. A la fin de l'emploi, je touche !...

Et comme c'est la « princesse » qui paie, je ne me prive de rien, je vous prie de croire.

Car, ainsi que je vous l'ai déjà dit, je suis un petit bec de gaz automatique, né après guerre et plein de fantaisie et de prétentions.

PEDIBUS.

En l'honneur des Universitaires morts pendant la guerre

UNE SOLENNITÉ VA AVOIR LIEU AU COURS DE LAQUELLE M. JANSON, EX-MINISTRE BELGE DE LA GUERRE, SERA FAIT DOCTEUR « HONORIS CAUSA » DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE.

Les années de guerre ont été des années d'épreuve pour l'Université de Lille, qui a été, du fait de l'occupation, infiniment éprouvée. Ses facultés avaient été, en effet, réduites à l'état squelettique.

Depuis longtemps, déjà on avait à cœur de rendre un hommage bien mérité à la mémoire des maîtres et élèves des facultés morts pendant la guerre, soit devant l'ennemi, soit à l'étranger.

Cette solennité prévue, mais remise pour des causes d'ordre mineur, vient d'être fixée par le Conseil de l'Université au lundi 17 courant. Elle aura lieu à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la salle de la Société Industrielle, à Lille, et revêtira un caractère essentiellement intime et solennel.

M. Lyon, l'éminent recteur de l'Université, a demandé à M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique, de venir rehausser par sa présence, l'éclat de cette touchante manifestation du souvenir.

A la date du 20 juin 1918, un décret ministériel a porté que les Universités françaises étaient autorisées à décerner à des étrangers le titre de docteur « honoris causa » de l'Université.

Cette haute distinction honorifique ne peut être accordée qu'à la suite d'une décision prise par le Conseil de l'Université, qui confère le titre, décision qui doit être ratifiée et approuvée par le ministère de l'Instruction publique.

Sur la proposition de M. le recteur Lyon, le Conseil de l'Université a donc décidé de accorder cette insigne faveur à M. Janson, ex-ministre de la guerre de Belgique, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, président d'honneur de la société des Secours aux Evacués de Lille et de la région de Tournai, un grand ami de la France et l'un des principaux artisans qui ont contribué à la réalisation de l'alliance franco-belge.

Hier matin, on a reçu le décret ministériel approuvant cette décision.

C'est donc au cours de la cérémonie de lundi que sera remis à M. Janson le diplôme le nommant docteur « honoris causa » de l'Université de Lille.

La séance solennelle débutera par un discours de M. Lyon, presque entièrement consacré à l'éloge des universitaires et étudiants victimes de la guerre.

Un des doyens de l'Université fera ensuite l'appel des étudiants inscrits pour la France, — avant que ne soit donnée lecture du rapport d'usage qu'on adresse au ministère, à la fin de chaque année scolaire, pour souligner l'œuvre accomplie durant l'année écoulée.

M. Janson fera ensuite une causerie sur l'amitié franco-belge, avant que ne lui soit remis solennellement la haute distinction, à lui conférée.

La cérémonie se terminera par un discours du ministre.

A l'issue de la manifestation, les personnalités présentes visiteront la Maison des Etudiants. La « Sorbonnine » exécutera la « Marseillaise » et la « Brabançonne ».

Une plaque offerte par les évacués sera remise à M. Janson en témoignage de reconnaissance.

Toute solennelle qu'elle soit, cette cérémonie observera un caractère de stricte intimité. On ne sera admis que sur présentation d'une lettre d'invitation. Vu l'exiguité relative de la salle, le nombre des invitations sera strictement limité.

La solennité de lundi célébrera le retour à la vie française et la renaissance de l'Université.

LA RÉORGANISATION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Un décret du 31 juillet 1920 a fixé certains règlements concernant les Universités.

En vertu de ce décret, le Conseil de l'Université doit comprendre : 1. le recteur, président ; 2. quatre doyens, membres de droit ; 3. les directeurs des écoles d'enseignement supérieur, et 4. des membres n'appartenant au personnel régulier de l'Université.

D'après ledit décret, les Conseils d'Université devaient être réorganisés avant la fin de décembre.

Sur la proposition de M. Lyon, le Conseil de l'Université de Lille, a décidé d'élire comme membres du Conseil MM. Delory, maire de Lille; Vancauwenberghe, président du Conseil général; Donat Agache, industriel, et Jonnart, sénateur, ancien ministre. Les quatre élus ont accepté avec empressement l'honneur qui leur était conféré.

« Le rôle de l'Université, nous a déclaré M. Lyon, sera désormais de multiplier les attaches qui unissent les parties dans la région ».

EXPLOITATION ÉHONTÉE

COMMENT FUT LIQUIDÉ AU PRIX FORT ET AUX DEPENS DE PETITS SINISTRES, TOUT UN STOCK DE VIEUX OBJETS DE LITERIE.

Le secrétaire du Syndicat du Bâtiment et des Travaux publics de Douai, le citoyen Eugène Delarue, l'écrivait l'autre jour dans le « Réveil du Nord » : « Le gachis, l'incohérence et l'exploitation éhontée, règnent dans les régions dévastées, au seul profit de mercantis de tous poils, auxquels l'Etat, ne refuse jamais sa sollicitude ».

Cette contatation, les petits sinistrés seront à même de la vérifier, en partie, à leurs dépens, le jour où leur parviendront enfin, leurs titres définitifs de dommages de guerre.

On sait, à ce propos, que lorsqu'à la suite de l'armistice, les évacués regagnèrent leur domicile, bon nombre d'entre eux, eurent la douleur de trouver celui-ci, ou complètement anéanti ou totalement pillé.

Faute de matelas et de couvertures, ces pauvres gens couchèrent donc sur la dure, utilisant le mieux possible leurs vieux vêtements pour se couvrir.

Cependant, cette triste situation, ne pouvant se prolonger sans péril pour la santé et le moral des intéressés, le représentant du gouvernement prit des mesures afin de la faire cesser.

Il fut donc décidé que ces sinistrés, munis d'un certificat de dommages de guerre, pourraient se rendre à un dépôt sis à La Madeleine, où il leur serait remis : draps, matelas et couvertures, contre présentation de ce certificat.

Hélas ! à la joie motivée par cette bonne nouvelle, succéda bientôt une amère désillusion. Tous les objets de literie, livrés par le dépôt en question, se trouvaient, en effet, le plus souvent dans un état de vétusté et de saleté inexprimable.

Néanmoins, les malheureux sinistrés les acceptèrent tels quels. La guerre avant rendu les gens philosophes, chacun se dit qu'avec pas mal de réparations et deux ou trois bons lessivages, il serait peut-être possible de tirer partie de toute cette friperie.

Et les pauvres, se mirent courageusement au travail. Ils étaient alors persuadés, ces illusionnés, que ces guenilles leur seraient facturées à leur juste valeur, c'est-à-dire, « bas prix » si toutefois il leur en était tenu compte, car on avait complètement négligé de les renseigner sur ce point...

Or, certains d'entre eux, viennent d'être définitivement fixés à cet égard. Ils ont pu — de visu — constater en recevant leurs titres de créance du crédit public, qu'on les avait particulièrement salés et que les marchandises dont un revendeur n'eût point voulu pour une somme de 50 francs, leur étaient facturées 400 francs environ, ceci sans détail ni aucune explication.

Réclamer ?... A quoi bon ! Ce serait s'exposer à devoir recommencer les innombrables démarches nécessitées pour la reconstitution des dossiers de dommages de guerre, démarches le plus souvent infructueuses et qui firent perdre, au total, à tant de besogneux, un nombre si considérable de journées de travail.

La mieux, est donc de se tenir coi !

Mais il serait tout de même bien intéressant, d'être renseigné sur les procédés employés pour la fixation du prix des objets concédés, par le dépôt de La Madeleine et aussi, et surtout, de connaître les personnalités qui organisèrent cette exploitation éhontée des pauvres gens.

Ce n'est là, somme toute, n'est-il pas vrai, qu'une simple question de salubrité publique !

C. P.

PETITES NOUVELLES

A QUI LE TOUTOU ? — On a trouvé lundi soir, rue de Béthune, un chien de forte taille, de couleur noir, poitrail blanc, muni d'un collier nickelé ne portant aucune indication de nom. L'animal se trouve au poste de police du 1er arrondissement à la disposition de son propriétaire.

COMMÇANTS, OUVREZ L'ŒIL. — Trois procès-verbaux pour infraction au décret du 10 décembre 1920, sur la vente des pâtes alimentaires et deux pour défaut d'affichage, ont été dressés hier à divers commerçants.

IL N'Y AVAIT PAS LE COMPTE. — La dame Marie Raes, épicière, 4, rue d'Armentie, a relevé un procès-verbal pour tromperie sur la quantité de marchandise vendue.

POUR UN RÉVEILLE-MATIN. — L'ouvrier plieur Alphonse Cuvelier, 29 ans, demeurant, 7, rue Magenta, a été arrêté, pour vol d'un réveil-matin, au préjudice de Mme Dermentin, 9, rue de Bouffiers. M. Clément Desobamps, cabaretier-tripier, 7, rue Barbieux-Delespaul, qui le lui avait acheté, sans l'écrire sur son registre, a fait l'objet d'une contravention.

UN CAMBRIOLAGE. — Rentrant chez lui, 180, Avenue de Dunkerque, vers 6 heures du soir, M. Gabriel Lescoxoit, ouvrier forblantier, constata qu'une partie de ses vêtements étaient épars dans l'escalier et que des valeurs étaient cachées chez lui à l'aide d'une fausse clef. Des pièces de linge sont disparues. Plainte a été déposée.

Un peu banal escroc

LA POLICE LE RECHERCHE

Tout dernièrement, une dame Platel, de Lille, lisait dans un journal quotidien, l'annonce suivante :

« On demande jeunes filles ou dames, présentant bien, pour maison d'ameublement et de nouveautés, dont les maisons mères sont situées à Lyon et à Liège. »

Selon la coutume, il faut bien répondre à certaines initiales, au bureau du journal.

Mme Platel, savant répondu mais qu'il était inutile, reçut quelques jours plus tard, une invitation, élevant à se rencontrer avec sa jeune fille, chez un sieur B... rue du Nouveau-Siècle.

Les deux femmes s'y rendirent. Après examen, le sieur B... leur déclara qu'elles feraient parfaitement l'affaire, mais qu'il leur fallait signer un contrat et déposer entre ses mains, un cautionnement de 500 francs.

Je fais réciter à mon mari, déclara Mme Platel en se retirant.

Or, le soir, B... se présentant au domicile de cette dernière, parvint à lui faire signer non seulement l'engagement dont il est question plus haut, mais encore obtint le versement d'une somme de 500 francs, ainsi qu'il l'avait demandé, puis disparut et ne donna plus signe de vie.

La police mise au courant de cette affaire, a enquêté et découvert que le sieur B., sans domicile connu, s'était tout simplement introduit dans celui d'une personne qui, ailleurs compte aussi parmi ses victimes, pour mener à bien ses petites opérations.

La police recherche activement ce peu banal escroc.

GRAPPILLAGES DE CHASSEUR

Depuis quelque temps on volait pas mal de choux sur la voie ferrée près de la gare de Bouges-Barres. Une surveillance avait été établie, on vient de prendre trois individus qui avaient déjà volé une soixantaine de kilos de comestibles.

Ce sont les nommés Octaver Auture, garde cantonnier auxiliaire au chemin de fer, demeurant 55, rue Saint-Dunan ; son frère Joseph, 19 ans, même profession et adresse, et Léon Prud'hom, 25 ans, même profession, rue Emile Vandenberghe, dite Crucoc, 4.

Tous trois ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Une Œuvre de Surveillance

**Pour le sauvet